Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230202-D23_005-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-005
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	09/02/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 24 Votants : 32

L'an 2023, le jeudi 02 février à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Michel CARLES, Véronique CHARDON, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Isabelle HUGOU, , Alain NEPLE, Pierre-Louis ORELLE, Robert PARISET, André QUEMIN, Joël TERRY.

Procurations :
Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Véronique CHARDON à Bernard COCHARD
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Alain NEPLE à Laurence MUCCIARELLI
Pierre-Louis ORELLE à Fabien BICHET
André QUEMIN à René PORRETTA
Joël TERRY à Brigitte GROIX

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD ISERE (CCI NI) – CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2023/2026 ET CONVENTION D'OBJECTIFS 2023 (2 PJ)

Classification contrôle de légalité : 1.4.2

Lors de la Réunion de la Commission Economie en date du 07 décembre 2022, les élus ont fait état de plusieurs problématiques rencontrées actuellement par les entreprises du territoire, notamment :

- Conséquences de la crise énergétique,
- Difficultés de recrutement,
- Adaptation à la transition numérique,
- Méconnaissance du comportement d'achat des habitants du territoire.

Sur ces sujets, COLL'in Communauté souhaite s'entourer de partenaires disposant d'une expertise spécifique.

Au regard de la compétence technique de la CCI NI, les membres de la Commission Economie se sont prononcés favorablement et à l'unanimité pour la concrétisation d'un partenariat avec la CCI NI. La mise en place de ce partenariat se formalise par la signature de deux conventions :

Une convention cadre 2023-2026

Elle marque la convergence des objectifs de COLL'in Communauté et de la CCI NI en matière de développement économique, ainsi que dans la complémentarité de leurs interventions.

Au regard de leurs orientations politiques et de leurs missions respectives, quatre axes ont été identifiés par les parties :

- Axe 1 : Entrepreneuriat
- Axe 2 : Economie de proximité
- Axe 3 : Aménagement du territoire
- Axe 4 : Compétitivité des entreprises

Une convention d'objectifs pour l'année 2023

4 actions autour de l'axe 2 sont proposées :

- Action 1 : Animations de 4 ateliers collectifs
  - Objectif : favoriser les liens entre les entreprises et améliorer leur performance.
  - Thématiques envisagées : transition numérique, transition écologique, besoin en recrutement.
  - Coût : 6 600 € TTC (maximum).
- Action 2 : Avis consultatif concernant les dossiers « aides directes aux entreprises »
  - Objectif : répondre aux besoins des élus qui peuvent être amenés, pour certains dossiers « d'aide directe » à solliciter l'avis de tiers ;
  - Coût estimé pour 12 dossiers : 3 600 € TTC.
- Action 3 : Enquêtes consommateurs
  - Objectif : comprendre qui consomme, quoi, où, comment et combien sur le territoire

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230202-D23_005-DE

- Coût : 8 400 € TTC (maximum) ;
- Pour information : les membres de la Commission Economie souhaitent s'assurer de la valeur ajoutée des enquêtes proposées pour le territoire. La commande sera validée uniquement si l'enquête présentée à l'échelle du Nord Isère répond aux attentes des élus.

- Action 4 : Diagnostic énergie
  - Objectif : permettre aux entreprises souhaitant solliciter le « bonus écologique » proposé par COLL'in Communauté de bénéficier d'un accompagnement individuel via un diagnostic énergie ;
  - Reste à charge COLL'in Communauté et entreprises : 0 €.

Le coût des 4 actions s'élève à 18 600 € TTC (maximum) pour l'année 2023.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération n°22-111 votée lors du Conseil communautaire du 15/12/2022, approuvant la convention COLL'in Communauté – Région AURA (aides directes aux entreprises et partenariats avec les organismes intervenant auprès des entreprises du territoire) ;
- CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Economie réunie le 07 décembre 2022 ;
- CONSIDERANT la complémentarité des compétences de la CCI NI et de la Communauté de Communes .
- DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la mise en place d'un partenariat entre COLL'in Communauté et la CCI NI, selon convention cadre 2023/2026 et convention d'objectifs 2023 présentées ;
- D'APPROUVER le plan d'actions 2023 et l'enveloppe financière correspondante, plafonnée à 18 600 € TTC ;
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2023 ;
- D'AUTORISER le Président à signer lesdites conventions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	23-005_PJ1_Partenariat_COLLINES-CCINI-convention cadre 23-005_PJ2_Partenariat_COLLINES-CCINI-convention_annuelle_2023